

PV70 SP16

PV de la Commission Sportive du 13 octobre 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Jean Michel BATREAU, Thibault GUÉRIN, Michel LE RUEN, Mickaël ROMOJARO et Nicolas VERMESSE,

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 18h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :

Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.

*En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, **au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***

Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.

À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.

Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.

Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.

Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.

*Enfin, **toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée.** À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.

Match n° 79537908 du 01.11.2026 Chablis 2 – Joigny 4 U13 Access D2 Gp F

La commission,

- Compte tenu de la programmation des rencontres,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 10h00.

79337222 du 17.10.2026 St Georges 2 – Magny 2 U13 Access D2

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de St Georges,
- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 10h00 sur les installations de Magny.

Match 79453936 du 17.10.2026 Ent. Vergigny/Neuvy/Varennes 1 – Joigny 1 U13 Access D2

La commission,

- Prend note du courriel du club de Vergigny St Flo Portugais indiquant un changement de terrain,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 10h00 sur le terrain de Varennes.

Match 79342075 du 17.10.2026 Courson/Coulanges/Andryes 1 – ECN 1 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Courson, via footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 31 octobre 2026 à 14h00.

Monsieur Thibault GUERIN n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55753071 du 07.11.2026 Avallon 1 – Varennes 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 novembre 2026 à 12h00.

Match 55753067 du 17.10.2026 Entente Florentinoise 1- Avallon 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 15h30, 1^{ère} date disponible.

Monsieur Didier Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55753069 du 17.10.2026 Toucy/Diges P/Courson 1 – Champs sur Yonne 1 U18 D1

La commission,

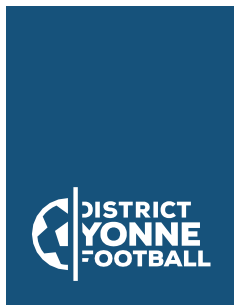
- Prend note du courriel du club de Toucy via footclubs, indiquant un changement de terrain,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 16h00 sur le terrain de Toucy.

Match 55753235 du 17.10.2026 Auxerre Stade 2 – Joigny 1 U18 D1

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe de Joigny en coupe Gambardella,
- Donne ce match à jouer le 31 octobre 2026 à 16h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.



Matchs équipe U18 D2 Champs sur Yonne

La commission,

- Compte tenu de l'engagement tardif de l'équipe Champs sur Yonne 2 en U18 D2 Gp B,
- Programme les rencontres aux dates ci-dessous :
 - ✓ Match n°79625813 Chevannes 1 – Champs sur Yonne 2 : 24/10/2026
 - ✓ Match n°79625814 Champs sur Yonne 2 – Magny 2 : 31/10/2026
 - ✓ Match n°79625816 Champs sur Yonne 2 – Avallon 2 : 7/11/2026
 - ✓ Match n°79625815 Gurgy/Monéteau 1 - Champs sur Yonne 2 : 11/11/2026

Match 79121763 du 24.10.2026 Magny 1- Chablis/Vermenton/Coulanges 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu d'une double programmation pour l'équipe de Magny,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 16h00.

Match 79121771 du 17.10.2026 Magny 1 – Auxerre SC 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 14h00 sur le terrain de Magny.

Match 79121775 du 17.10.2026 Avallon 2 - Chablis/Vermenton/Coulanges 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 14h00 sur le terrain d'Avallon.

Match 79682549 du 03.10.2026 Avallon 1 – Villeneuve la Guyard 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, par courriel, d'avancer la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 31 octobre 2026 à 12h00.

Organisation des rencontres à Sergines 2

La commission,

- Prend note du courriel du club de Sergines, concernant les vestiaires et l'horaire des rencontres,
- Revenant sur sa décision,
- Décide d'appliquer le règlement et de programmer les matchs en lever de rideau du club de Sergines à 12h00 (horaire d'hiver) ou 12h30 (horaire d'été)

Match 55889585 du 18.10.2026 Sens FP 2 – St Denis les Sens 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens FP, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 18 octobre 2026 à 12h30.

Match 55889591 du 25.10.2026 Appoigny 3 – Gurgy 2 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 25 octobre 2026 à 12h00.

Match 79093302 du 22.11.2026 St Clément 1 – Appoigny/Joigny 1 Dép. Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Appoigny, via footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2026 à 10h00.

Match 79113357 du 17.10.2026 Monéteau 1 – St Sauveur/Toucy 1 Dép. Féminin à 8 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 10h00, 1^{ère} date disponible.

2. Forfait

Match 78858738 du 11.10.2026 Ent. Florentinoise 2 – Chablis 1 D3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chablis, via leur adresse officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre l'Entente Florentinoise 2,
- En application de l'article 19 du règlement des Championnats Seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Chablis 1 au bénéfice de l'équipe Entente Florentinoise 2,
- Score : Entente Florentinoise 2 = 3 buts ; 3 points – Chablis 1 = 0 but ; - 1 point
- Amende de 100€ pour Forfait déclaré Seniors au club de Chablis (amende 6.11).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

3. Réserve

La commission prend note d'une réserve inscrite sur la FMI du match de D3 Aillant 2 contre Afta 1, et non confirmée.

4. FMI

Match 55755659 du 10.10.2026 Sens FP 1 – Auxerre Stade 3 U15 ACCESS D1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FP,
- Enregistre le score : Sens FP 1 = 2 – Auxerre Stade 3 = 0

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 79121770 du 10.10.2026 Appoigny/Migennes 2 – Tonnerre 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Appoigny,
- Enregistre le score : Appoigny/Migennes 2 = 6 – Tonnerre 1 = 2

Match 79340455 du 30.09.2026 Fontaine la Gaillarde 1 – Sens Jeunesse 1 U15 ACCESS D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Fontaine,
- Enregistre le score : Fontaine la Gaillarde 1 = 1 – Sens Jeunesse 1 = 5
- Annule l'amende de 30€ au club de Fontaine la Gaillarde pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25).

5. Feuilles de matchs manquantes

Match 79682533 du 03.10.2026 Avallon 1 – Magny/Quarré 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Demande au club de Magny de compléter sa partie et ce pour lundi 19 octobre, date impérative.

Match 79121767 du 10.10.2026 Chablis/Vermenton/Coulanges 1 – Gurgy/Monéteau 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Demande au club de Chablis de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 19 octobre, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Chablis pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

6. Absences de Délégués

Match 79059163 du 27.09.2026 Mont St Sulpice 2 – Monéteau 2 D3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Mont St Sulpice,
- Rappelle qu'il appartient au club recevant de désigner un délégué et de s'assurer que celui-ci est bien inscrit sur la feuille de match, l'arbitre n'étant pas responsable du remplissage de celle-ci ;
- Précise que le règlement prévoit, en cas d'absence de délégué, un match perdu par pénalité ainsi qu'une amende de 30 € (amende 5.13). Toutefois, si le club procède à une rectification après la réunion de la commission sportive et justifie de la présence d'un délégué, le résultat sportif est rétabli, mais l'amende demeure applicable.

Match 79342082 du 10.10.2026 Courson/Coulanges/Andryes 1 – Champs sur Yonne 1 U15 Access D2 Gp A

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.
- Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevant Courson/Coulanges/Andryes 1 au bénéfice de l'équipe Champs sur Yonne 1,
- Score : Courson/Coulanges/Andryes 1 = 0 but, - 1 point – Champs sur Yonne 1 = 6 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Courson pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

7. Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 17/10/2026 Villeneuve la Guyard 1 contre Cerisiers 1 U18 D2
 - **M. Jean Philippe VITTOZ**
- Match du 17/10/2026 Gurgy/Monéteau 1 contre St Fargeau 2 U18 D2
 - **M. Adelino DAS NEVES**
- Match du 18/10/2026 Sens FC 3 contre Avallon 2 D1
 - **M. Daniel DUROIR**
- Match du 18/10/2026 Chevannes 1 contre Coulanges 1 D2
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 18/10/2026 Charny 1 contre Gron Véron 1 D3
 - **M. Bruno DEBRESNE**
- Match du 18/10/2026 Châtel Censoir 1 contre Asquins Montillot 1 D3
 - **M. Éric SCIAUD**

8. Joueurs suspendus

Match 79062657 du 11.10.2026 Saints 1 – Coulanges la Vineuse 2 D3 Gp C

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Lorenzo ROVETO (licence 9602860501) du club de Saints suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
 - (...) ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
 - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club de Saints de lui faire part de ses observations sur la participation de Lorenzo ROVETO à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 19 octobre délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

Match 79121550 du 10.10.2026 Charny 1 – Villeneuve la Guyard 1 U18 D2 Gp A

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Timéo BENAMAR (licence 9605434740) du club de Villeneuve la Guyard suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
 - (...) ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
 - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club de Villeneuve la Guyard de lui faire part de ses observations sur la participation de Timéo BENAMAR à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 19 octobre délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

9. Divers

Match 55755546 du 10.10.2026 Paron 1 – Entente Florentinoise 1 U15 Access R2

La commission,

- Prend note du rapport du délégué officiel de la rencontre,
- Rappelle que l'entretien et la propreté des installations participent à la qualité de l'accueil des équipes et des officiels,
- Demande au club de Paron d'être plus vigilant quant à la propreté des vestiaires et particulièrement ceux réservés à l'équipe visiteuse et à l'arbitre.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 79093286 du 18.10.2026 Champigny/Vinneuf 1 – St Clément 1 Dép. Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Clément demandant la désignation d'un arbitre officiel,
- Rappelle au club que les demandes doivent être formulées 14 jours avant la rencontre,
- Transmets aux désignateurs.

Match 79121550 du 10.10.2026 Charny 1 – Villeneuve la Guyard 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre,
- Corrige le score de la rencontre :
Charny 1 : 5 buts - Villeneuve la Guyard 1 : 1 but
- Rappelle aux clubs qu'ils sont responsables des informations retranscrites sur la FMI et qu'il est obligatoire de les relire avant signature.

10. Coupe de l'Yonne U15

La commission procède aux tirages de la Coupe de l'Yonne U15 2026/2027.

8 matchs sont à jouer le samedi 7 novembre 2026 sur le terrain du premier nommé :

- **MIGENNES 1 contre UF TONNERROIS 1**
- **SENS JEUNESSE 1 contre AILLANT 1**
- **AVALLON 1 contre ENTENTE FLORENTINOISE 1**
- **HÉRY 1 contre SENS FC 2**
- **TOUCY/DIGES POURRAIN/CHAMPIGNELLES 1 contre CHARBUY FLEURY / CHEVANNES 1**
- **STADE AUXERROIS 2 contre MONÉTEAU/GURGY 1**
- **ST GEORGES 1 contre CHAMPIGNY 1**
- **Gagnant du match COULANGES/COURSON/ANDRYES 1 - AUXERRE SC (match à jouer le 17/10/2026) contre AJ AUXERRE 2**

11. Coupe Challenger U15

La commission procède aux tirages de la Coupe de l'Yonne U15 2026/2027.

7 matchs sont à jouer le samedi 7 novembre 2026 sur le terrain du premier nommé :

- **APPOIGNY 2** contre **JOIGNY 2**
- **ST SAUVEUR 1** contre **MAGNY/QUARRÉ 1**
- **CHABLIS 1** contre **PARON 1**
- **SENS FP 1** contre **CHAMPS SUR YONNE 1**
- **MONT ST SULPICE 1** contre **SERGINES PONT ST SÉROTIN 1**
- **RAVIÈRES** contre **Perdant du match COULANGES/COURSON/ANDRYES 1 - AUXERRE SC (match à jouer le 17/10/2026)**
- **CERISIERS 1** contre **ST FARGEAU 1**

Exempt : FONTAINE LA GAILLARDE 1

COUPE DE L'YONNE U15

Date	Tour	COUPE DE L'YONNE					COUPE CHALLENGER			
		Nb équipes	Nb de matchs	Exempts	Nb équipes qualifiées	Nb équipes transférées en Challenger	Nb équipes	Nb de matchs	Exempts	Nb équipes qualifiées
03/10/2026	1er tour	31	15	1	16	15	15	7	1	8
07/11/2026	8ème	16	8	0	8					
05/12/2026	Quart	8	4	0	4					
10/04/2026	Demi	4	2	0	2					
12/06/2026	Finale	2	1	0	1					

Fin de la réunion : 19h30

Le Président

Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »